



FICHE N°3 OBSERVATION ET VIOLENCE ÉLECTORALE

Les élections sont conçues comme un mécanisme visant à organiser pacifiquement la compétition entre les candidats et les partis politiques. Néanmoins, **plusieurs aspects du processus électoral peuvent agir comme des éléments déclencheurs de tensions et/ou des éléments aggravants d'une situation déjà conflictuelle.** Ceci est particulièrement vrai dans un contexte d'élections mal organisées logistiquement ou bien manipulées. **Tenir compte du risque potentiel de violence électorale est une mission inhérente à chacun des membres de la Mission d'observation électorale (MOE).** Il revient cependant à l'analyste politique d'en centraliser les informations et d'en réaliser une analyse tout au long du cycle électoral.

OBJECTIF

Analyser la façon dont chaque étape du processus électoral peut avoir un impact sur les dynamiques de conflits déjà existants et, réciproquement, comment les dynamiques conflictuelles peuvent avoir un impact sur le déroulement du processus électoral.

MOYENS

Pour atteindre cet objectif, l'analyste politique remplit 3 fonctions principales :

- ▶ **Il/elle est chargé d'examiner l'ensemble des dynamiques conflictuelles et d'en évaluer les conséquences sur le processus électoral.**
- ▶ **Il/elle, en collaboration avec les autres analystes de la MOE, identifie les phases les plus à risques du cycle électoral afin de mettre en place une stratégie d'observation adaptée.**
- ▶ **Il/elle, en étroite collaboration avec les équipes d'observateurs sur le terrain, assure le suivi de toute manifestation de violence électorale au travers d'un *reporting* systématique et rigoureux.**

A. RAPPEL IMPORTANT : OBJECTIF ET SÉCURITÉ DE LA MOE

L'objectif de la MOE est l'observation du processus électoral dans son ensemble afin d'en réaliser une évaluation impartiale. **Si la violence liée aux élections fait partie des éléments observés et analysés par la MOE, en aucun cas les analystes/observateurs ne doivent prendre des risques dans l'exécution de leur tâche.** L'obligation d'assurer la sécurité de tous les observateurs est un élément de la plus haute importance pour le chef de Mission et constitue un facteur déterminant de la décision de déployer/maintenir ou non les observateurs sur le terrain. Pour cette raison, les observateurs sont tenus de fournir régulièrement à l'analyste politique des informations sur la sécurité et les risques de violences électorales dans leur zone de responsabilité.

En cas de violence électorale, directement observée ou bien rapportée par des interlocuteurs, l'analyste politique/les observateurs sur le terrain doivent consigner l'ensemble des éléments à leurs disposition, le cas échéant vérifier les informations afin d'en tirer des conclusions quant aux conséquences sur le processus électoral. **Ces derniers ne doivent cependant jamais interférer dans les événements en cours, ni se transformer en « observateurs de conflits ».** Ce n'est pas le rôle de la MOE. Une fois la violence liée aux élections établie et documentée, les analystes/observateurs sont tenus de se retirer du terrain.



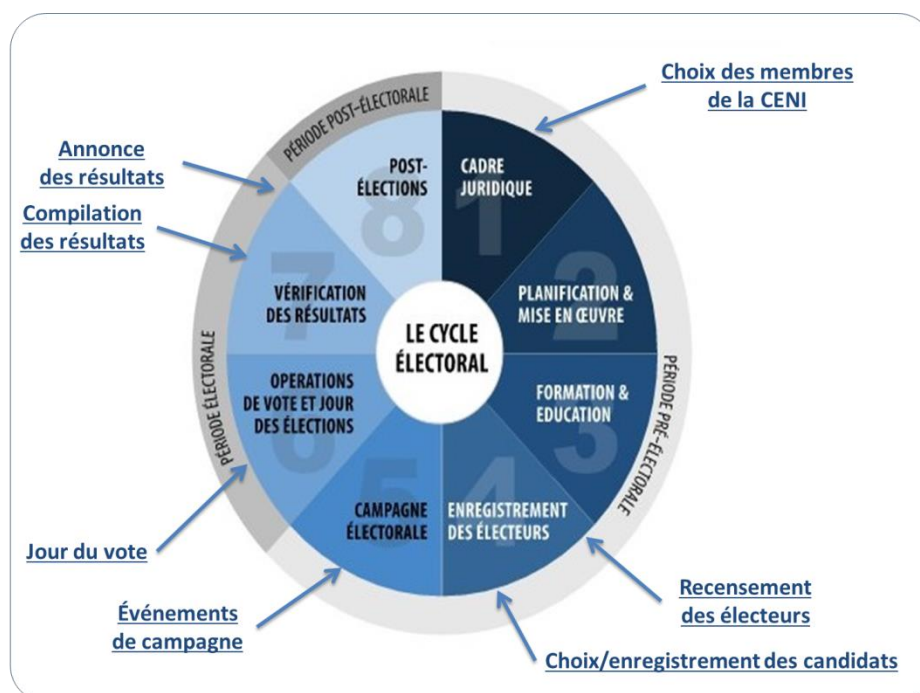
B. ENJEUX DE L'OBSERVATION

DÉFINITION DE LA VIOLENCE ÉLECTORALE

La violence électorale est une forme de violence politique. Elle se définit comme suit :
« Des actes ou menaces de coercition, d'intimidation ou des atteintes physiques perpétrés afin d'entacher un processus électoral, ou qui apparaissent dans le contexte de la compétition électorale. Lorsque qu'elle est perpétrée dans le but de porter atteinte à un processus électoral, la violence peut être utilisée pour influencer des élections – en particulier pour les retarder, perturber ou faire dérailler – ou pour influencer sur les résultats: la détermination des gagnants dans la compétition pour les mandats politiques, ou l'obtention du résultat escompté dans un référendum »
(source : Nations unies, 2010)

La violence électorale peut se produire tout au long du processus électoral, c'est-à-dire dans la phase pré-électorale, électorale ou bien post-électorale. Elle peut renfermer des réalités très différentes, généralisées ou bien sporadiques, selon des modalités, motifs et conséquences diverses.

Phases à risques en termes de violences électorales durant le cycle électoral



Quel que soit la phase du cycle électoral concernée ou bien l'intensité de la violence liée aux élections, cette dernière peut avoir des effets négatifs sur le processus électoral qu'il convient d'évaluer.

1. Une évaluation approfondie des causes et éléments déclencheurs de la violence électorale

Le suivi de la violence liée aux élections est une composante importante du travail de la MOE en général et de l'analyste politique en particulier. En effet, ce suivi doit permettre de déterminer si le processus en cours s'est accompli de façon sereine et pacifique. Pour ce faire, le travail de l'analyste politique s'articule autour de 2 principaux thèmes d'observation :

- **Les causes profondes possibles de la violence électorale en République démocratique du Congo (RDC) :** Parmi ces causes, on retrouve notamment : i) les divisions profondes de la société congolaise (partition du pays, enjeux communautaires, etc.) ; ii) les violences politiques passées ; iii) l'enjeu élevé des élections observées (les élections locales sont souvent plus compétitives que celles de niveau national) ; iv) des structures étatiques faibles



(notamment dans certaines provinces de l'Est et du Nord de la RDC) ; v) la pauvreté, les inégalités économiques et sociales ; vi) la corruption.

Notons que les organisations des droits de l'Homme et de préventions des conflits présentes en RDC peuvent être des sources d'informations utiles sur les possibles causes des conflits et risques potentiels de violence au cours des élections.

- **Les potentiels éléments déclencheurs de violence électorale** : Une défaillance à n'importe quel stade du processus électoral peut générer de la violence électorale. Certains aspects du processus sont particulièrement susceptibles de l'engendrer en RDC, notamment : i) une inscription des électeurs non-inclusive ou discriminatoire ; ii) un enregistrement des candidats non-inclusif ; iii) des conditions de campagne inéquitables et une rhétorique agressive ; iv) une journée de vote désorganisée ; v) une compilation des résultats non transparente et/ou mal gérée ; vi) l'absence de voies de recours juridictionnel efficaces.

Notons que l'analyste politique doit tenir compte du contexte global dans lequel il observe et il se doit d'examiner si, pour chacun des aspects du processus électoral évalués, il existe un risque objectif de conflits.

2. De la nécessité de porter une attention à certains groupes et minorités en particulier

La violence électorale peut affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les minorités, les personnes âgées, les personnes déplacées internes et les réfugiés. Dans certains cas, un climat d'insécurité ou d'intimidation peut être suffisant pour empêcher certains groupes d'exercer leurs droits. **Il convient donc de porter, durant l'observation sur le terrain, une attention plus particulière à ces groupes.**

C. MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATION

La MOE recueille toute information faisant état de violence et intimidation liées aux élections. Que ce soit au cours de son observation directe ou bien lors de ses réunions avec les acteurs du processus, la Mission doit veiller à ce que l'information obtenue sur d'éventuelles violences soit exacte et la plus détaillée possible afin de rester crédible au moment de l'évaluation finale du scrutin que produira la Mission.

Notons que les affirmations concernant l'intimidation contre des candidats, sympathisants ou encore des électeurs sont souvent très difficiles à étayer. Aussi, l'analyste politique/les observateurs sur le terrain doivent essayer de vérifier systématiquement ces informations auprès d'autres sources et de donner leur avis sur le niveau de crédibilité de ces informations

L'ensemble des informations ainsi obtenues sera ensuite consigné dans le rapport d'incident, en mentionnant obligatoirement les éléments suivants :

- i. Date, lieu, partie(s) impliquée(s) dans l'incident.
- ii. Type d'incident.
- iii. Bref description de l'incident.
- iv. Présence et rôle/réponse des forces de l'ordre.
- v. Présence et rôle/réponse des autorités publiques.
- vi. Dépôt éventuel d'une plainte.

ASPECTS CLEFS À EXAMINER

- ✘ Existe-t-il des cas vérifiables de violence, d'intimidation ou de harcèlement, ou des incitations à de tels actes ? Quelles sont les personnes (ou groupes) concernées ?
- ✘ Ces incidents violents sont-ils susceptibles d'affecter le processus électoral ? Quelle(s) phase(s) est alors concernée(s) et de quelle manière ?
- ✘ Comment ces incidents sont-ils traités par les autorités publiques (efficacement et de manière systématique) ?